



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

ANNÉE 2021

PREALABLE

1 – Le contexte socio-économique

Le contexte actuel de **crise sanitaire**, que nous connaissons depuis début 2020, a fortement **impacté l'économie mondiale et nationale**. La mise en place de **mesures** a été nécessaire.

Ainsi, la **Commission européenne a débloqué 750 milliards d'euros** pour venir en aide aux Etats membres en difficulté.

Le **dispositif de chômage partiel** a permis de limiter le taux de chômage avec une augmentation de 0.6 points entre février et août.

D'autres mesures ont été prises avec des **objectifs bien marqués** :

→ **Financer** les plans d'indemnisation des entreprises et des citoyens (*le chômage partiel a représenté 45 milliards d'euros*) ;

→ **Conserver** un marché du financement fonctionnel (*garanties d'emprunts à hauteur de 300 milliards d'euros*) ;

→ **Permettre** aux Etats de pouvoir s'endetter (*rachat d'actifs supplémentaires par la BCE et maintien des taux directeurs à des niveaux très bas*).

Au **recul du PIB de 9% en 2020** succéderait une **croissance annuelle de 7.1% en 2021**.

2 – La réforme de la Taxe d'habitation



Sources : LFI 2018 & 2020 et Finance Active

La **suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales** modifie largement le **pouvoir de taux** des collectivités.

La **taxe foncière devient l'impôt « pivot »** à la place de la taxe d'habitation.

→ **Concernant les règles de plafonnement**

En **2021**, le taux de TFPB adopté par une commune **ne peut excéder 2.5 fois** le taux le plus élevé entre :

- la somme du taux moyen de TFPB constaté dans l'ensemble des communes du département **et** du taux du département en 2020 ;
- la somme du taux moyen de TFPB constaté au niveau national dans l'ensemble des communes et du taux du département en 2020.

A compter de 2022, la **règle de droit commune** aujourd'hui applicable **sera à nouveau en vigueur** : le taux de TFPB adopté par la commune ne pourra être supérieur à 2.5 fois le taux moyen le plus élevé entre, d'une part, le taux moyen constaté l'année précédente dans l'ensemble des communes du département et, d'autre part, celui constaté au niveau national.

→ **Concernant les règles de lien**

Le mécanisme global est conservé, mais le **taux de TFPB remplace le taux de TH** comme **référence aux règles de variation de taux de TFPNB** et, **à compter de 2023, du taux de TH sur les résidences secondaires.**

Budget principal (*Compte administratif*)

1. L'année 2020, d'un point de vue budgétaire, a été marquée par l'effet du Covid-19 qui a, de façon notable, modifié la structure budgétaire, tant en dépenses (*soutien aux familles, primes Covid*), qu'en recettes (*exonérations de redevances, de loyers et de TLPE*) pour une incidence globale négative de l'ordre de 380 K€.
2. Malgré les confinements, on observe un niveau d'investissement très important puisque les dépenses d'équipement atteignent 7.2 M€, soit un taux de réalisation de 84.51 % par rapport aux inscriptions budgétaires.
3. Le niveau d'épargne est resté élevé permettant un autofinancement significatif de la section d'investissement. Les 2.5 M€ d'emprunts réalisés en journée complémentaire (*rattachement en janvier 2021*) ont permis la reconstitution du fonds de roulement.
4. Le niveau des subventions d'investissement reçues est faible compte tenu du décalage de plusieurs opérations, mais aussi de la difficulté à obtenir du financement auprès des partenaires, notamment de l'Etat. Le plan de relance annoncé en cours d'année n'a pas encore produit d'effets significatifs.
5. Le recours à l'emprunt s'est effectué en deux temps : 3 M€ sur l'exercice et 2,5 M€ réalisés en janvier 2021 comme déjà précisé. Le CRD à la fin 2020 s'élève à un peu plus de 18M€.

La pandémie a fortement pesé sur les calendriers de réalisation des opérations d'investissement ce qui a conduit à une gestion « en dents de scie » des services.

La fréquentation touristique estivale a été très importante permettant un maintien des recettes de stationnement à un niveau très élevé (*1.45 M€*).

Le calendrier électoral (*1^{er} tour en mars - 2^e tour fin juin*) a contraint la nouvelle équipe municipale à prendre ses marques et à s'organiser uniquement sur la deuxième partie de l'année 2020 pour de nouvelles orientations qui vont commencer à se traduire dans les budgets 2021 et suivants.

Les recettes de fonctionnement (en €)

	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	22 694 481	22 842 749	23 764 661	22 452 321
Evolution en %		0,65 %	4,04 %	-5,52 %
Produit des contributions directes (art 73111)	9 442 370	10 001 727	10 487 801	10 655 403
Evolution en %	-0,88 %	5,92 %	4,86 %	1,6 %
Fiscalité indirecte	7 602 436	7 975 497	5 741 919	5 546 710
Evolution en %	-14,57 %	4,91 %	-28,01 %	-3,4 %
Dotations	3 066 346	3 000 177	3 178 110	2 869 229
Evolution en %	-2,05 %	-2,16 %	5,93 %	-9,72 %
Atténuation de charges (chap 013)	286 958	72 033	40 057	62 618
Evolution en %	31,12 %	-74,9 %	-44,39 %	56,32 %
Produits des services (chap 70)	1 162 141	1 314 530	3 010 942	2 565 974
Evolution en %	12,77 %	30,32 %	129,05 %	-14,77 %
Autres recettes (dont except)	1 134 230	478 786	1 305 833	752 387
Evolution en %		-237,24 %	172,74 %	-42,38 %

Les dépenses de fonctionnement (en €)

	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	19 606 548	19 684 097	19 450 444	19 174 305
Evolution en %		0,4 %	-1,19 %	-1,42 %
Charges de personnel (chap 012)	10 599 796	10 416 229	10 611 070	10 918 030
Evolution en %	-2,26 %	-1,73 %	1,87 %	2,89 %
Charges à caractère général (chap 011)	4 383 108	4 590 901	4 687 994	4 187 650
Evolution en %	-21,37 %	4,74 %	2,11 %	-10,67 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	822 285	972 095	358 053	356 381
Evolution en %	0,33 %	18,22 %	-63,17 %	-0,47 %
Subventions versées (art 657)	2 721 089	2 656 902	2 655 251	2 368 881
Evolution en %	1,29 %	-2,36 %	-0,06 %	-10,79 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	268 215	271 786	330 432	282 157
Evolution en %	-0,64 %	1,33 %	21,58 %	-14,61 %
Intérêts de la dette (art 66111)	333 869	294 696	280 048	248 739
Evolution en %	-14,98 %	-11,73 %	-4,97 %	-11,18 %
Autres dépenses	62 049	44 224	8 653	70 656
Evolution en %	64,97 %	-28,73 %	-80,43 %	716,58 %
Atténuation de Produits	416 137	437 264	518 944	741 811
Evolution en %	-0,4 %	5,08 %	18,68 %	42,95 %

La constitution de l'autofinancement (en K€)

	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	22 694	22 843	23 765	22 452
- Dépenses réelles de fonctionnement	19 607	19 684	19 450	19 174
= Epargne brute (hors art 775)	2 938	3 149	4 296	3 241
- Remboursement du capital de la dette	1 688	1 761	1 814	1 819
= Epargne nette	1 250	1 388	2 482	1 422

Les recettes d'investissement (en €)

- Hors prise en compte de l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles d'investissement	4 748 619	3 536 161	4 417 286	7 785 889
Evolution en %		-25,53 %	24,92 %	76,26 %
FCTVA (art 10222)	573 962	736 002	860 874	1 123 444
Evolution en %	33,76 %	28,23 %	16,97 %	30,5 %
Subventions reçues (chap 13)	1 030 323	350 765	741 839	402 105
Evolution en %	139,14 %	-65,96 %	111,49 %	-45,8 %
Taxe d'urbanisme (art 1022)	340 380	244 498	242 573	164 466
Evolution en %		-39,21%	-0,75%	-47,49%
Produits des amendes de police	303 954	400 054	221 850	45 824
Evolution en %		+31,61 %	-44,54 %	-484,13 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	1 700 000	1 500 000	2 350 000	5 450 000
Evolution en %		-11,76 %	56,67 %	131,91 %
Recettes diverses	800 000	304 842	150	600 050
Evolution en % (non représentatif - Régul)				Régul Agglo

Les dépenses d'investissement (en €)

	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles d'investissement	7 627 198	7 853 413	9 169 503	9 368 141
Evolution en %		2,97 %	16,76 %	2,17 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	4 932 515	5 719 682	7 283 717	6 969 135
Evolution en %	30,45 %	15,96 %	27,34 %	-4,32 %
Subventions d'équipement (art 204)	197 127	87 586	30 829	253 891
Evolution en %	-40,58 %	-55,57 %	-64,8 %	723,55 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	1 687 556	1 761 176	1 813 526	1 819 137
Evolution en %	2,86 %	4,36 %	2,97 %	0,31 %
Autres investissements (chap 27 - 45 - lignes trésorerie)	810 000	284 968	41 431	325 979
Evolution en %	389,16 %	-64,82 %	-85,46 %	686,79 %

Le financement des investissements (en €)

	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement	5 129 642	5 807 269	7 314 546	7 223 026

	2017	2018	2019	2020
Epargne nette (a)	1 249 977	1 388 356	2 482 090	1 422 303
FCTVA (b)	573 962	736 002	860 874	1 123 444
Autres recettes (c)	644 334	689 395	464 573	810 340
Produit de cessions (d)	150 400	9 120	18 600	36 576
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	2 618 673	2 822 873	3 826 138	3 392 664
Subventions reçues (f)	1 030 323	350 765	741 839	402 105
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	1 700 000	1 500 000	2 350 000	5 450 000
Financement total h = (e+f+g)	5 348 996	4 673 637	6 917 977	9 244 768

Variation du fonds de roulement (Recettes réelles (F+I) - Dépenses réelles (F-I))	209 354	-1 158 599	-438 001	1 695 764
---	---------	------------	----------	-----------

Le fonds de roulement et le résultat des exercices (en K€)

	2017	2018	2019	2020
Fonds de roulement en début d'exercice	2 062	2 271	1 113	675
<i>Variation du Fonds de roulement (Résultats du Fonctionnement et de l'Investissement)</i>	<i>209</i>	<i>-1 159</i>	<i>-438</i>	<i>1 696</i>
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 271	1 113	675	2 371

L'évolution de la dette et le ratio de désendettement (en K€)

	2017	2018	2019	2020
Emprunts annuels réalisés	1 700	1 500	2 350	5 450
Encours de la dette au 31 décembre	14 500	14 239	14 775	18 407
Annuité de la dette	<i>Capital</i>	<i>1 688</i>	<i>1 761</i>	<i>1 814</i>
	<i>Intérêts</i>	<i>334</i>	<i>295</i>	<i>280</i>

Le ratio de désendettement (Encours de la dette / Epargne brute)	4,9 ans	4,5 ans	3,4 ans	5,7 ans
---	----------------	----------------	----------------	----------------

La fiscalité directe

1 – Les bases fiscales (en K€)

	2017	2018	2019	2020
Bases nettes imposables TH	35 786	36 494	37 194	37 517
Bases nettes imposables TFB	28 239	28 445	29 358	29 718
Bases nettes imposables TFNB	59	58	57	55

2 – Les taux (en %)

	2017	2018	2019	2020
Taux de TH	14,41	14,41	14,85	14,85
Taux de TFB	13,41	13,41	13,82	13,82
Taux de TFNB	32,20	32,20	33,19	33,19

3 – Les produits fiscaux (en K€)

	2017	2018	2019	2020
Produits de la TH	5 157	5 259	5 523	5 571
Produits de la TFB	3 787	3 815	4 057	4 107
Produits de la TFNB	19	19	19	18
Rôles supplémentaires	480	910	888	959
Total des produits	9 442	10 002	10 488	10 655

II – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021

Les résultats cumulés à la fin de l'exercice 2020 sur le budget principal, sont les suivants :

Fonctionnement : excédent de	3 967 410.80 €
Investissement : déficit de	1 936 463.71 €
Résultat global de clôture : excédent de	2 030 947.09 €

Les résultats cumulés à la fin de l'exercice 2020 du budget principal, des budgets annexes des ports de plaisance, de pêche, des parcs de stationnement et de la Régie des fêtes et animation s'élèvent à **4 842 348.32€**.

L'encours de la dette consolidée du Budget principal et du Budget Port de plaisance s'élève au 31/12/2021 à **20 455 849.18€**.

Encours de la dette Budget Principal	18 406 573.13
Encours de la dette Budget Port de plaisance	2 049 276.05
TOTAL	20 455 849.18

Dette par prêteur

État généré au 31/12/2020

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	7 454 333 €	36,44%
BANQUE POSTALE	5 263 611 €	25,73%
CREDIT MUTUEL	2 076 022 €	10,15%
CAISSE D'EPARGNE	2 041 609 €	9,98%
SOCIETE GENERALE	2 020 833 €	9,88%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 007 500 €	4,93%
Autres prêteurs	591 941 €	2,89%
Ensemble des prêteurs	20 455 849 €	100,00%

A. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Ils consistent à :

- Assurer un service public de qualité ;
- Garantir les équilibres financiers avec une épargne nette positive ;
- Maintenir des marges de manœuvre sur le mandat à venir ;
- Financer des investissements structurants pour la commune ;
- Maintenir une politique tarifaire différenciée selon les revenus.

B. LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT

→ Au niveau de l'investissement

Les orientations prennent en compte des dépenses d'équipements récurrentes, de nombreux programmes d'investissements déjà engagés antérieurement et des opérations nouvelles.

Ainsi, plus **d'1 M€ de dépenses d'investissement reportées** seront à financer sur l'exercice 2021.

De manière générale, les orientations voulues par les élus se traduiront par des affectations de crédits orientés vers le développement durable et la solidarité :

- Investissements autour des nouvelles mobilités ;
- Poursuite de la prise en compte du handicap dans les travaux des bâtiments et voirie ;
- Sécurisation de nos établissements scolaires ;
- Opérations « Cœur de Ville » avec le lancement de la rénovation de la Place de la République ;
- Fin des aménagements autour des Halles de Gaztelu ;
- Travaux de la passerelle de Caneta ;
- Travaux d'aménagement de l'ancienne trésorerie.

Plusieurs de ces opérations s'inscrivent dans une démarche globale autour du programme Petites Villes de Demain pour lequel la ville a été retenue. Une autorisation de programme reprenant ces opérations sera créée lors du vote du budget primitif.

Les travaux de la dernière partie du boulevard de la mer avec l'accès à handiplage sont lancés conformément à la délibération du conseil municipal de décembre dernier.

Deux gros programmes d'investissement vont être lancés **en 2021** :

- La piscine d'Irandatz pour laquelle des crédits d'études à hauteur de 50K€ sont d'ores et déjà prévus ;
- La rénovation de Ttiki handi qui est inscrite budgétairement en autorisation de programme.

A noter, aussi, la **prise en compte des travaux** issus des commissions avec notamment :

- L'alimentation en eau du site Legarralde avec l'installation d'une structure mobile dans l'attente de la rénovation de la ferme et de la réalisation d'un hangar agricole ;
- Le programme spécifique des mobilités douces avec une enveloppe prévisionnelle de 120 K€ sur les premiers aménagements cyclables et sur les zones 30.

Enfin, une enveloppe de 40K€ pour le budget participatif.

→ Au niveau du fonctionnement

▶ Concernant les dépenses

Il sera pris en compte l'incidence financière menée autour du projet d'administration et des lignes directrices de gestion (*évolution du régime indemnitaire, temps de travail, organisation des services, renforcement du service public...*). Parmi les dépenses de personnel seront intégrées les équipes liées au nouveau service évènementiel et festivité.

Il sera aussi prévu l'impact financier de l'ouverture de l'établissement réhabilité des Halles de Gaztelu.

Le niveau des subventions versées devrait pouvoir être maintenu afin d'accompagner, malgré le contexte Covid-19, les nombreuses associations de la commune.

► Concernant les recettes

Elles sont marquées par la réforme de la fiscalité locale voulue par le gouvernement.

Ainsi, la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaît des recettes de la commune. Elle est substituée par un transfert, à montant équivalent, de la taxe sur le foncier bâti antérieurement perçu par le Département.

Pour la collectivité, la DGF se structure autour de **deux composantes** :

- Une **part forfaitaire** (calculée par rapport à la population, la superficie) pour un montant de **1 456 K€ en 2020 (prévisions 1 436 K€ en 2021)** ;
- Une **part de péréquation** avec la dotation nationale de péréquation pour un montant de **248 K€ en 2020 (prévisions 209 K€ en 2021)**.

Les recettes de gestion devraient rester équivalentes à celles de 2020.

Deux principales orientations budgétaires devront être confirmées lors du budget primitif :

- Une évolution des taux de la fiscalité sur le foncier bâti qui vous sera précisée lors du vote du budget primitif, et qui pourrait aller jusqu'à 5 % ;
- Une décision sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont la majoration du taux serait portée à 60 %, mais dont l'effet ne pourra être effectif que sur le budget 2022.

Ces **deux ajustements fiscaux** apparaissent **indispensables** pour maintenir un **niveau d'épargne suffisant**, pour couvrir une partie des investissements de la collectivité. **Face à l'incertitude des réformes fiscales il est opportun de ne pas en reporter la décision.**

Le **gouvernement** s'est engagé à accompagner les collectivités sur les **pertes de recettes liées à la pandémie**. Nous n'avons, **pour l'instant pas de retour positif** pour la compensation des pertes.

Sur les recettes d'investissement, outre la source de financement dégagée de l'épargne nette, l'objectif maximal d'emprunt est fixé à **4 M€ pour 2021**.

Sur les dépenses d'équipement, l'enveloppe pourrait se situer autour de **7 M€**.

Le ratio de désendettement pour 2021 (*Capital restant dû/ épargne brute calculée au BP*) devrait se situer autour de 6 ans.

C. LA MAQUETTE BUDGETAIRE PROPOSEE EN 2021

SYNTHESE PREPARATOIRE AU BUDGET PRIMITIF 2021											
FONCTIONNEMENT						INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES			DEPENSES			RECETTES		
Chap.	CA 2020	BP 2021	Chap.	CA 2020	BP 2021	Chap.	CA 2020	BP 2021	Chap.	CA 2020	BP 2021
O11	4 187 650	4 696 224	O13	62 618	34 000	20	74 737		13	447 929	845 064
O12	10 918 030	11 463 932	70	2 565 974	2 639 349	204	253 890		16	5 450 050	3 620 471
O14	741 812	618 170	73	16 202 113	16 437 343	21	1 183 787		21		
65	3 007 419	3 460 425	74	2 869 229	2 466 759	23	5 710 612		23	300 000	
			75	427 943	403 909	TOT	7 223 026	7 076 536	TOT	7 223 026	4 465 535
						16	1 819 137	2 013 700	10	1 287 910	1 150 000
66	242 329	237 784	76	29	29	27	25 978	26 560	1068	2 840 781	1 936 464
67	77 065	31 050				O20	89 999	75 000			
68		31 490	77	272 415	250 000	45(*)	300 000	97 000	45(*)	300 000	
O22		50 000	78	52 000		(*) REGUL OPM et passage M57					
Total	19 174 305	20 589 075	Total	22 452 321	22 231 389	Total	9 368 141	9 288 796	Total	10 626 670	7 551 999
RRF - DRF			3 278 016	1 642 314	RRI - DRI			1 258 529	-1 736 797		
O23		2 503 261	O02		2 030 947	O01		1 936 464	O21		2 503 261
O42		1 170 000							O40		1 170 000
Total		24 262 336	Total		24 262 336	Total		11 225 260	Total		11 225 260

D. LA POLITIQUE SALARIALE DE LA COMMUNE

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire prévoit la communication d'informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée effective du travail dans la commune au titre de l'exercice en cours ou du dernier exercice connu.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et de dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La gestion des ressources humaines apparaît comme un domaine essentiel au développement de la qualité des services publics locaux. Afin d'assurer la bonne marche du service public et améliorer la qualité de vie au travail, les collectivités territoriales et établissements publics locaux doivent disposer d'agents formés, compétents, motivés, positionnés sur des postes adaptés avec un rôle et des responsabilités bien définies.

Facteurs et orientations 2021 ayant un impact sur la masse salariale

→ Le **taux d'augmentation des charges du personnel** pour le **BP 2021** est prévu à hauteur de **5% par rapport au CA 2020**, la création de postes étant nécessaire afin de permettre à la collectivité de s'adapter aux évolutions des missions de service public et de rendre un service optimal aux usagers.

Malgré cette augmentation, l'objectif de maîtrise des effectifs et de la masse salariale reste un objectif majeur pour la collectivité : chaque départ fait l'objet d'une étude permettant de déterminer la pertinence d'un remplacement. La mobilité interne est également favorisée dans la mesure du possible.

Ainsi, dans le cadre de son **projet d'administration 2020/2021** et de la mise en place des **lignes directrices de gestion**, la collectivité a souhaité une réorganisation et un renforcement des directions dans des domaines jugés prioritaires (*direction de l'administration générale et de la réglementation, direction de la vie de la cité, direction de la communication*) par la création d'une dizaine de nouveaux postes.

Certains départs à la retraite seront remplacés et la politique d'apprentissage soutenue.

Le montant du budget du personnel intégrera les différentes évolutions réglementaires :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant aux avancements d'échelon, de grade et à la promotion interne ;
- La dernière mise à jour des grilles indiciaires liée au Parcours Professionnel Carrières et rémunérations (PPCR) ;
- L'augmentation de la valeur du SMIC, des cotisations, de la taxe transport, l'indemnité différentielle ;
- La mise en place de l'indemnité de précarité pour les contrats inférieurs à 1 an (*loi de transformation de la fonction publique*) ;
- La mise en place de services civiques et d'une politique d'accueil de stagiaires écoles.

La collectivité a également engagé un travail sur la **mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)** et du **temps de travail à 1 607h** qui devrait se traduire par la mise en œuvre d'une **politique managériale rénovée** et apporter une **reconnaissance salariale à l'ensemble des salariés**.

L'impact financier se fera sentir sur 2021/2022.

En vue de limiter la précarisation, la collectivité poursuit la mise en œuvre d'un plan de stagiairisation des contractuels sur 2021/2022.

→ **Le temps de travail**

La loi de transformation de la fonction publique impose de se mettre en conformité avec la durée réglementaire de travail, 35h par semaine, soit 1 607h annuelles. Il appartiendra à la collectivité de redéfinir, d'ici juin 2021, de nouveaux cycles de travail.

→ **Structure des effectifs au 31/12/2020**

- 264 fonctionnaires
- 30 contractuels
- 4 apprentis
- 1 Contractuel Cabinet du Maire

Age moyen de la collectivité : 47 ans

Le temps de travail est de 36 heures par semaine ou annualisé selon les besoins du service.

→ **Les indicateurs GRH de suivi**

EFFECTIFS SUR EMPLOI PERMANENT PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE AU 31/12/2020

STATUTS	FONCTIONNAIRES				CONTRACTUELS S/EMPLOI PERMANENT				TOTAL			TOTAL GENERAL
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	A	B	C	
CATEGORIES												
2020	11	32	221	264	0	0	30	30	11	32	251	294

EFFECTIFS SUR EMPLOI PERMANENT PAR SEXE ET CATEGORIES AU 31/12/2020

STATUTS	FONCTIONNAIRES				CONTRACTUELS S/EMPLOI PERMANENT				TOTAL			TOTAL GENERAL
	<i>CATEGORIES</i>	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	A	B	
FEMMES	7	12	111	130	0	0	17	17	7	12	128	294
HOMMES	4	20	110	134	0	0	13	13	4	20	123	

EFFECTIFS SUR EMPLOI PERMANENT A TEMPS PARTIEL ET A TEMPS NON COMPLET AU 31/12/2020

STATUTS	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS S/EMPLOI PERMANENT		TOTAL
Temps partiel autorisé	23	0	0	23
Temps partiel de droit	4	0	0	4
Temps non complet	9	20	0	29

III. LES BUDGETS ANNEXES

III-1 – Budget annexe du port de pêche

A l'issue de l'exécution budgétaire 2020, les résultats de clôture étaient les suivants :

Exploitation : excédent de	296 347.34 €
Investissement : excédent de	755 740.69 €
Résultat global de clôture : excédent de	1 052 088.03 €

(avec prise en compte des reports)

En **section d'exploitation**, les charges à caractère général concernent essentiellement les taxes foncières (84 500 €), les fluides et diverses dépenses d'entretien sur l'élévateur à bateaux.

La mise aux normes des chais est estimée à 16 400 €.

Les personnels mis à disposition constituent une masse salariale égale à 130 000 €.

Parmi les **investissements envisagés en 2021**, les principaux sont :

➤ de grosses réparations sur l'élévateur	80 000 €
➤ l'installation de barrières automatiques.....	60 000 €
➤ le remplacement de défenses quai sud.....	10 000 €
➤ les travaux sur chais pour les douanes.....	220 000 €
➤ la station-carburant	400 000 €

III-2 – Budget annexe du port de plaisance

A l'issue de l'exécution budgétaire 2020, les résultats de clôture étaient les suivants :

Exploitation : excédent de	265 074.70 €
Investissement : excédent de	1 218 477.83 €
Résultat global de clôture : excédent de.....	1 483 552.53 €

La **section d'exploitation** ne souffre d'aucune remarque particulière.

Le solde à transférer au budget principal, au titre des affermage antérieurs dus, est d'un montant de **981 587 €**.

Il est prévu, pour **2021**, un **versement de 250 000 €**.

Compte tenu du dossier désensablement et de son coût induit importants, il serait souhaitable que **le solde des affermage soit remboursé rapidement tout en respectant l'équilibre financier du budget**.

Des travaux en régie seront peut-être à prévoir pour la réfection des sanitaires EST et la création d'un local 2 roues dans le parking souterrain. Pour l'instant, ces travaux restent à chiffrer.

Les **dépenses d'équipement et de travaux** sont **estimées en 2021** à concurrence de **496 000 €** dont :

- Remplacement pontons G et T.....	250 000 €
- Divers travaux sur réseaux secs, éclairage public.....	24 000 €
- Installation OVIVE.....	20 000 €
- Logiciel SEAPORT.....	17 000 €
- Matériel informatique.....	6 000 €

Les recettes d'investissement sont constituées par l'excédent d'investissement reporté (1 218 477.83 €), le remboursement de la TVA sur les dépenses d'équipement et de travaux réalisés en 2021.

III-3 – Les budgets annexes Régie des Fêtes et Parcs de stationnement.

Concernant le budget de la Régie des Fêtes, la **subvention communale** sera proposée pour un montant de **285 000 €**.

En effet, même si les animations dans le cadre des Fêtes de la Bixintxo et Carnaval ont été annulées, des animations différentes de celles habituellement proposées pourront ponctuer 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

Le budget Parcs de stationnement a commencé à intégrer des régularisations d'amortissement et de reprises de subventions. **A partir de 2025**, il faudra que le budget principal verse une **subvention d'équilibre au budget annexe Parcs de stationnement** de l'ordre de **25 000 € par an**.